



Vitalité^{MC}

La Temporaire Famille – *Vitalité* de Manuvie Guide du conseiller

Une solution d'assurance vie novatrice qui récompense l'adoption d'un mode de vie sain

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS

 **Manuvie**



Une solution unique d'assurance vie

Voici un nouveau type d'assurance vie qui récompense les bonnes habitudes de vie!

Le contrat Temporaire Famille – *Vitalité* est un produit d'assurance vie temporaire qui offre aux clients la possibilité d'obtenir des récompenses et de réduire le coût de leur prime, tout en améliorant leur santé.

Cette approche d'avant-garde en matière d'assurance vie vous aidera à vous démarquer sur le marché, à faire croître vos affaires et à vous rapprocher de vos clients.

LA TEMPORAIRE FAMILLE – VITALITÉ OFFRE CE QUI SUIT :

- Couverture pendant 10 ou 20 ans, renouvelable jusqu'à l'âge de 80 ans OU couverture jusqu'à l'âge de 65 ans ou de 100 ans
- Économies sur la prime initiale pour les montants de couverture allant de 500 000 \$ à 20 000 000 \$
- Option de transformation en assurance permanente de Manuvie

LE PROGRAMME MANUVIE VITALITÉ OFFRE CE QUI SUIT :

- Possibilité d'obtenir une réduction sur les primes d'assurance*
- Objectifs en matière de santé personnalisés et possibilité d'obtenir une montre Apple Watch à partir de seulement 17 \$**
- Récompenses et rabais

* Sous réserve des taux minimum et maximum garantis.

** Remboursez le solde du prix de la montre en effectuant le suivi de vos activités pour gagner des points VitalitéMC. * Le paiement initial n'inclut pas les taxes applicables ni les frais pour les caractéristiques additionnelles comme les modèles avec connectivité cellulaire. Le montant des taxes sur le paiement initial est basé sur la valeur totale de la montre Apple Watch. L'utilisation des montres Apple Watch Series 1 et Series 3 (GPS) nécessite un iPhone 5s ou un appareil plus récent doté du système d'exploitation iOS 11 ou d'une version ultérieure. L'utilisation des montres Apple Watch Series 3 (GPS + cellulaire) nécessite un appareil iPhone 6 ou un appareil plus récent doté du système d'exploitation iOS 11 ou d'une version ultérieure.

À propos de Vitality

Dans l'optique d'aider vos clients à vivre plus longtemps et en meilleure santé, nous avons établi un partenariat avec Vitality, chef de file mondial des programmes de bien-être intégrés. Vitality a démontré sa capacité à créer des programmes personnalisés et interactifs. Des millions de participants aux quatre coins de la planète utilisent ses outils pour établir et atteindre leurs objectifs en matière de santé et de mode de vie.



Dès que la proposition du client est acceptée, ce dernier reçoit par courriel une trousse de bienvenue qui renferme des instructions étape par étape pour s'inscrire et participer au programme Manuvie *Vitalité*.

La bonne formule

LE BON CONSEILLER. LE BON CLIENT.

Offrir la Temporaire Famille – *Vitalité* implique une nouvelle approche de vente axée sur un dialogue qui se poursuit bien après la souscription et qui met en valeur les avantages d'un mode de vie sain. Après la vente, l'équipe Manuvie *Vitalité* soutient le programme, vous permettant ainsi de continuer à faire croître vos affaires, mais vous pourriez devoir répondre à des questions sur le fonctionnement du programme, les différents partenaires et l'attribution des points. Votre récompense : des clients qui jouent un rôle plus actif et raffermissent leurs liens avec vous et, souhaitons-le, pour le long terme.

L'expérience est toute nouvelle pour les clients également. Impossible pour eux de souscrire ce produit et de ne plus y penser. La Temporaire Famille – *Vitalité* s'adresse aux clients qui veulent une assurance à plus long terme et prendre leur santé en main. Leurs récompenses : des économies éventuelles sur les primes et des cadeaux auprès de grands détaillants.

Ce produit vise les personnes qui :



cherchent une solution abordable et à plus long terme pour protéger leurs proches et se préparer pour l'avenir;



sont motivées à mener une vie saine afin d'obtenir des rabais sur leurs primes;



veulent prendre part au programme Manuvie *Vitalité*.

Les clients peuvent communiquer avec l'équipe Manuvie *Vitalité* par téléphone en composant le **1 888 MANUVIE** (626-8843), ou le **1 888 MANULIFE** (626-8543) à l'extérieur du Québec, ou par courriel à l'adresse manuvievitalite@manuvie.com.



Vos clients peuvent gagner des points Vitalité^{MC} en accomplissant des activités de tous les jours, comme faire de l'exercice, subir une évaluation ou un test de dépistage facultatifs, ou, encore, lire des articles sur la santé en ligne.

Plus ils s'investissent dans le programme et mènent une vie saine, plus ils peuvent accumuler des points échangeables contre des récompenses et des rabais chez de grands détaillants. Selon les points qu'ils auront accumulés, vos clients accéderont à différents niveaux Vitalité^{MC}, à savoir Bronze, Argent, Or ou Platine¹.



BRONZE
0 points



ARGENT
3 500 points



OR
7 000 points



PLATINE
10 000 points

Les clients obtiennent 1 500 points Vitalité en prime s'ils s'inscrivent au programme et effectuent leur Analyse santé Vitalité^{MC} dans les 90 premiers jours*.

¹ Les critères d'admissibilité au programme peuvent changer sans préavis.

* Période de 90 jours qui commence à la date d'établissement du contrat d'assurance.

Possibilités d'économies

La Temporaire Famille – *Vitalité* offre des taux d'assurance temporaire exclusifs, sans compter qu'elle peut donner la chance à vos clients de réduire leur prime d'assurance encore plus dans l'avenir.

Une prime du niveau Or est attribuée d'office à vos clients qui choisissent l'option *Vitalité*. À la fin de chaque année contractuelle, leur taux de prime annuel peut augmenter ou diminuer selon leur degré de participation au programme *Vitalité* de Manuvie.

Par exemple, si votre client reste au niveau Or durant la première année, son coût d'assurance ne change pas. Si le client participe activement au programme et atteint le niveau Platine, son coût d'assurance diminue. En revanche, s'il passe au niveau Argent ou Bronze, le montant à payer augmente.

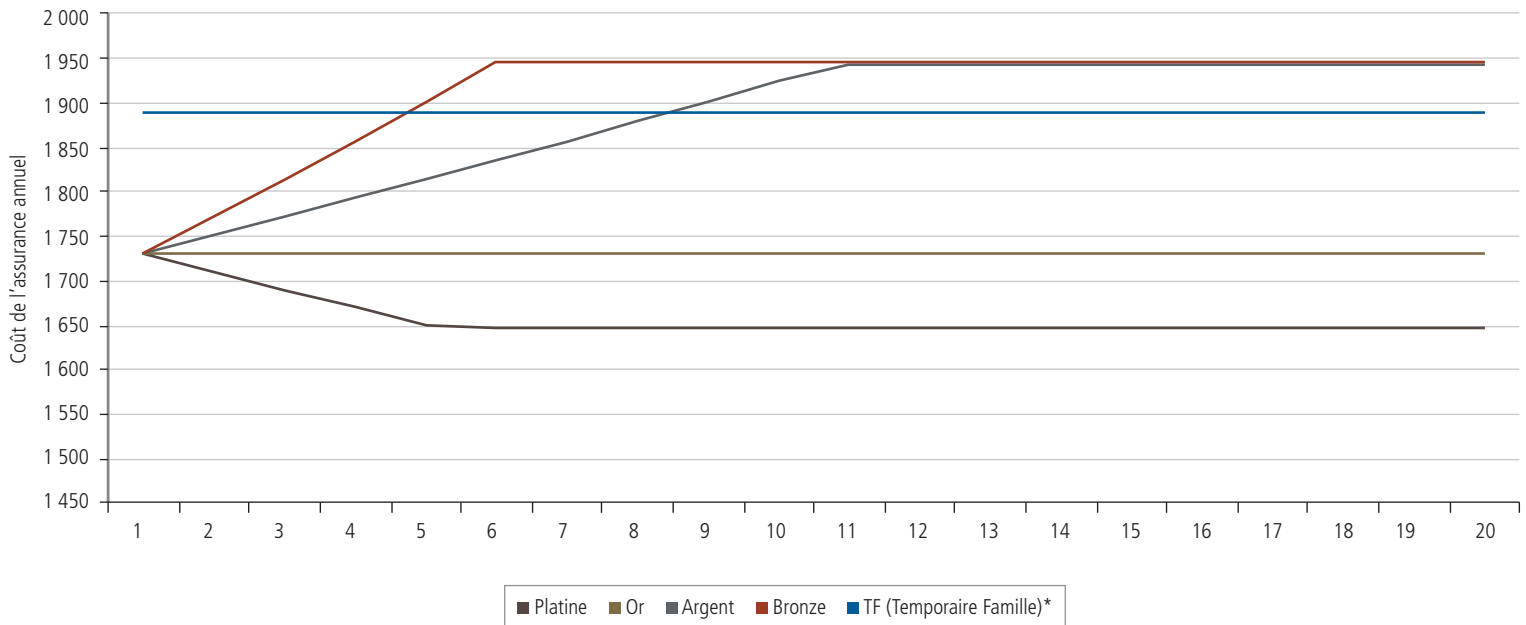
RAJUSTEMENTS ANNUELS DE LA PRIME

Le contrat Temporaire Famille – *Vitalité* prévoit quatre coefficients de rajustement de la prime garantis par le contrat, chacun étant associé à un niveau Vitalité (Platine, Or, Argent et Bronze). La prime de la couverture d'assurance est rajustée à chaque anniversaire contractuel d'après le coefficient associé au niveau Vitalité de l'assuré.

Niveau Vitalité	Coefficient de rajustement de la prime	Résultat à l'anniversaire contractuel
Or	Égal à 1	Aucune incidence sur la prime
Platine	Moins de 1	Prime plus basse
Argent	Plus de 1	Prime plus élevée
Bronze	Plus de 1	Prime plus élevée

Possibilités d'économies (suite)

Le niveau Vitalité atteint influe sur le montant de la prime



À titre indicatif uniquement. Le graphique suppose que le même niveau est atteint chaque année pour la durée du contrat. Les primes indiquées sont assujetties aux primes minimales et maximales garanties. Homme, 45 ans, non-fumeur, indice-santé 3, assurance Temporaire 20 ans de 1 000 000 \$.

* Contrat Temporaire Famille Manuvie sans l'option Vitalité.

Dans le cas des contrats Temporaire 10 et Temporaire 20 ans, la prime est rajustée une dernière fois au 19e anniversaire de couverture. Dans le cas des contrats Temporaire jusqu'à 65 ans et Temporaire viagère, les rajustements de prime ont lieu tant que la couverture demeure en vigueur.

Caractéristiques du produit

Proposition	Papier et format électronique (iGo)
Assuré	Assuré unique, couverture unique
Programme Manuvie Vitalité	Récompenses, montre Apple Watch appareil Garmin et possibilité de primes réduites
Options de couverture	Temporaire 10 ans (renouvelable et transformable tous les 10 ans) Temporaire 20 ans (renouvelable et transformable tous les 20 ans) Temporaire jusqu'à 65 ans (CDA uniforme jusqu'à 65 ans, transformable) Temporaire viagère (CDA uniforme jusqu'à 100 ans, transformable)
Âge à la souscription	Temporaire 10 ans – De 18 à 70 ans Temporaire 20 ans – De 18 à 60 ans Temporaire jusqu'à 65 ans – De 18 à 45 ans Temporaire viagère – De 60 à 85 ans
Capital assuré	De 500 000 \$ à 20 000 000 \$ Le montant d'assurance ne peut jamais être inférieur au minimum de 500 000 \$. Les augmentations de couverture ne sont pas permises.
Indices-santé	Les taux correspondant à l'indice-santé 1 sont offerts pour toutes les couvertures supérieures à 1 000 000 \$, ou pour les couvertures d'au moins 500 000 \$ pour les clients de 51 ans et plus. Les taux correspondant à l'indice-santé 2 sont offerts pour les couvertures supérieures à 1 000 000 \$ si l'âge à la souscription est d'au plus 70 ans, et pour les couvertures d'au moins 500 000 \$ si l'âge à la souscription est entre 51 et 70 ans.
Garanties complémentaires	Décès et mutilation accidentels Protection des enfants Option d'assurabilité garantie Garantie Protection de la valeur de l'entreprise Exonération en cas d'invalidité totale
Transformations	<ul style="list-style-type: none"> ■ En tout produit d'assurance permanente que Manuvie offre à la date visée, y compris ceux assortis de <i>Vitalité</i> ■ Temporaire 10 ans et Temporaire 20 ans : Jusqu'à l'anniversaire contractuel le plus près du 75^e anniversaire de naissance de l'assuré ■ Temporaire jusqu'à 65 ans : Jusqu'à l'anniversaire contractuel le plus près du 60^e anniversaire de naissance de l'assuré ■ Temporaire viagère : Jusqu'à l'anniversaire contractuel le plus près du 75^e anniversaire de naissance de l'assuré ■ Transformations totales ou partielles ■ Transformations partielles avec transfert du montant d'assurance restant
Frais de contrat	Frais garantis de 5,10 \$ par mois ou de 57 \$ par année
Prime Manuvie Vitalité	Prime garantie de 2 \$ par mois ou de 24 \$ par année
Taux par tranche d'assurance	Tranche 1 : De 500 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 2 : De 1 000 000 \$ à 9 999 999 \$ Tranche 3 : 10 000 000 \$
Changements d'option de couverture	Changement de couverture sans nouvelle tarification : Temporaire 10 ans ou Temporaire 20 ans jusqu'à Temporaire jusqu'à 65 ans : <ul style="list-style-type: none"> ■ Passage d'une Temporaire 10 ans à une Temporaire 20 ans jusqu'au 5^e anniversaire de couverture ■ Passage d'une Temporaire 10 ans à une Temporaire jusqu'à 65 ans jusqu'au 5^e anniversaire de couverture ■ Passage d'une Temporaire 10 ans à une Temporaire viagère jusqu'à la date d'expiration du droit de transformation ■ Passage d'une Temporaire 20 ans à une Temporaire jusqu'à 65 ans jusqu'au 5^e anniversaire de couverture ■ Passage d'une Temporaire 20 ans à une Temporaire viagère jusqu'à la date d'expiration du droit de transformation ■ Passage d'une Temporaire jusqu'à 65 ans à une Temporaire viagère jusqu'à la date d'expiration du droit de transformation
Autres avantages	Assistance en cas de deuil Programme d'assistance humanitaire

Pour plus de renseignements,
visitez le site Inforep.ca.



Vitality est le fournisseur du programme Manuvie *Vitalité* offert dans le cadre du contrat d'assurance vie de Manuvie. Les produits d'assurance sont établis par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. The Vitality Group Inc. offre le programme Manuvie *Vitalité* conjointement avec La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Le programme Manuvie *Vitalité* est offert avec certains contrats. Le nom Indice-santé est un produit et une marque de commerce déposée de Manuvie. Le nom Temporaire Famille est un produit et une marque de commerce de Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence. Les noms Vitalité, niveau Vitalité, points Vitalité et analyse santé Vitalité sont des marques de commerce de Vitality Group International Inc. que La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et ses sociétés affiliées utilisent sous licence. MC et © Apple Inc., 2018. Apple n'est ni un participant ni un promoteur de cette offre. Le nom Apple Watch est une marque de commerce déposée d'Apple Inc. Tous droits réservés. Le nombre de points requis pour atteindre un niveau Vitalité et le nombre de points accordés pour chaque activité peuvent changer. L'admissibilité à certaines récompenses ou à certains programmes de récompenses peut varier selon la province de résidence, le niveau Vitalité atteint, le type de contrat d'assurance *Vitalité* de Manuvie et son statut.